

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2024_80 – OBJET : Contrat d'entretien quotidien du Gymnase Jérôme FERNANDEZ avec ONET SERVICES

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME qu'il y a lieu de prévoir l'entretien quotidien du Gymnase Jérôme FERNANDEZ.

DECIDE de confier cet entretien à ONET SERVICES – 235 rue Canesteu – Z.I. du Quintin – 13300 SALON DE PROVENCE.

DECIDE de signer un contrat d'entretien, à compter du 1^{er} septembre 2024, avec ONET SERVICES, pour une durée de 6 mois et pour un montant mensuel hors taxes de 2 492,27 € HT.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de ce contrat sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 18 juillet 2024

Le Maire,

Jérôme MARCILLAC

